



Activités d'entretien et de rénovation dans les sites de pourvoirie / écotourisme et les parcs du Nunavik

(y compris le démantèlement des camps mobiles et
activités de surveillance environnementale dans
les parcs du Nunavik)

Recommandations

Approuvé par le Nunavik Regional Emergency Preparedness Advisory Committee Covid-19 Pandemic (N-REPAC) le 15 juin 2020. Révisé le 6 juillet, 2020.

- Les activités d'entretien et de rénovation dans les sites d'écotourisme / pourvoiries (comme les camps) et les parcs du Nunavik, y compris le démantèlement des camps mobiles, et les activités de surveillance environnementale dans les parcs du Nunavik sont permises.
- Pour les opérateurs basés au Nunavik, le travail devrait être entièrement effectué par des équipes basées au Nunavik. Aucun spécialiste (par exemple, réparation de panneaux solaires, entretien de l'alimentation électrique au diesel, etc.) ni aucun autre travailleur du Sud ne devrait être autorisé à aller travailler sur un site où une équipe de travailleurs du Nunavik est en place.
- Les exploitants basés à l'extérieur du Nunavik devraient accéder à leurs sites directement depuis le Sud, sans ravitaillement ni réapprovisionnement au Nunavik. Aucun travail impliquant le transit vers / à travers les communautés du Nunavik ne sera autorisé au moins jusqu'au 30 septembre.
- Dans tous les cas, les équipes de maintenance doivent être de petite taille (max. 4-5 personnes) et limitées aux travailleurs qui sont essentiels aux activités de maintenance (c'est-à-dire aux ouvriers uniquement).
- Les autres mesures de santé publique énumérées ci-dessous doivent être respectées.

Lignes directrices de santé publique

Approuvées par le Comité scientifique de la santé publique le 10 juin 2020.

Avant le départ pour les camps

- **Les opérateurs arrivant directement du Sud** doivent communiquer avec les communautés voisines (sociétés foncières (landholding) et le Département des ressources renouvelables, de l'environnement, des terres et des parcs, administration régionale Kativik à camps@krg.ca) pour les informer des activités d'entretien / de démantèlement prévues sur leur site (afin de réduire les risques de contact avec les Nunavimmiuts sur le territoire).

Voyage en avion nolisé ou en hélicoptère (privé ou non) vers les camps

- Il est recommandé de limiter le nombre de personnes par voyage dans l'avion nolisé à cinq, et à quatre dans l'hélicoptère.
- Les voyageurs doivent se tenir à une distance de 2 mètres l'un de l'autre, autant que possible (par exemple, à l'aéroport) ou porter un masque.
- Pendant toute la durée du vol, les passagers en avion et en hélicoptère doivent porter un masque (masque ou masque non médical, comme demandé par Transports Canada ; voir l'affiche sur les exigences relatives à la couverture du visage pour les voyageurs aériens¹)
- Les passagers d'avion et d'hélicoptère devront répondre à un court questionnaire de présélection (chaque passager doit apporter son propre stylo pour le questionnaire). Ils ne seront pas autorisés à prendre le vol s'ils doivent s'isoler, ont été en contact avec un cas positif de COVID-19 ou présentent des symptômes de COVID-19 (fièvre, toux, difficulté à respirer ou perte de goût ou odeur).
- Les recommandations provisoires COVID-19 pour les « vols dans la région »² et pour les vols nolisés « COVID-19 interim recommendations for charters »³ doivent être suivies.

¹ <https://tc.canada.ca/fr/initiatives/mesures-mises-jour-lignes-directrices-liees-covid-19-emises-transports-canada/affiches-orientation-voyageurs-aeriens>

² http://nrhss.ca/sites/default/files/covid19/Lines_North_flights_FR.pdf

³ http://nrhss.ca/sites/default/files/covid19/Nunavik_Interim_Recommendations_For_Charter_05-18-2020.pdf

Déplacement en bateau vers les camps

- Les passagers des bateaux devront répondre à un court questionnaire de présélection (chaque passager doit apporter son propre stylo pour le questionnaire). Ils ne seront pas autorisés sur le bateau s'ils doivent s'isoler, ont été en contact avec un cas positif de COVID-19 ou présentent des symptômes de COVID-19 (fièvre, nouvelle toux, difficulté à respirer ou perte de goût ou odeur).
- Tous les travailleurs à bord devraient :
 - Se laver les mains à l'embarquement et à la sortie du bateau (apporter un désinfectant pour les mains ou utiliser du savon et de l'eau).
 - Tousser ou éternuer dans leur coude.
 - Respecter une distance de deux mètres entre les travailleurs.
 - Si l'éloignement social ne peut être respecté, il est recommandé aux travailleurs de porter un masque.
 - Le port d'une visière qui couvre le visage, y compris le menton, pourrait être une alternative au masque.
 - Ne pas partager ce qui pourrait entrer en contact avec les mains ou la salive d'autrui, comme des bouteilles, des cigarettes ou des ustensiles.
 - Avoir leur propre tasse à boire et s'abstenir de partager ces articles.

Procédure à suivre si un travailleur présente des symptômes de COVID-19 au camp et en cas d'urgence au camp

Si un travailleur commence à ressentir des symptômes du COVID-19 (fièvre, nouvelle toux, difficulté à respirer ou perte de goût ou d'odeur) sur le lieu de travail, l'opérateur du camp / chef d'équipe devrait :

- Avoir une procédure qui permet au travailleur d'être isolé dans une pièce.
- Énumérer et s'assurer de nettoyer et de désinfecter (avec un désinfectant comme Lysol, Clorox, Oxivir ou un désinfectant fait maison⁴) les espaces (lieux de travail) où l'employé s'est trouvé.
- Énumérer et s'assurer de nettoyer et de désinfecter les véhicules, l'équipement, les outils ou les appareils utilisés par l'employé.
- Fermer la ou les pièces fréquentées par l'employé et attendre au moins trois heures, et si possible 24 heures, avant de commencer le nettoyage et la désinfection.

⁴ Pour un désinfectant fait maison : diluez 4 cuillères à café (20 ml) d'eau de Javel domestique dans 1 L (4 tasses) d'eau. Utilisez un nouveau mélange d'eau et d'eau de Javel tous les jours.

- Ouvrir, si possible, les fenêtres extérieures pour augmenter la circulation de l'air dans la zone.
- Placer les mouchoirs et les matériaux jetables utilisés par la personne dans un sac fermé puis dans le conteneur à déchets.
- Conseiller aux autres travailleurs d'être attentifs aux symptômes, même mineurs, et de les signaler immédiatement à leur employeur.
- Les travailleurs du Nunavik doivent contacter directement la ligne de santé COVID-19⁵ avec un téléphone satellite (ou contacter la communauté la plus proche avec un appareil radio et demander à la personne d'appeler la ligne de santé COVID-19) et suivre les instructions : **1-888-662-7482**
- Les travailleurs arrivant directement du Sud devraient apporter un appareil de communication afin de contacter directement la ligne d'information provinciale sur le COVID-19 et suivre leurs instructions. Dans le cas où une évacuation est recommandée, les opérateurs du Sud devraient procéder à l'évacuation du Nunavik : **1-877-644-4545**

Préparation et procédure en cas d'urgence (blessure mettant la vie en danger) au camp :

- Tous les opérateurs devraient réviser leur plan d'urgence, en tenant compte de la situation COVID-19.
- Les travailleurs arrivant directement du Sud devraient prévoir d'atteindre les services de santé à l'extérieur du Nunavik et prévoir toute évacuation nécessaire, en évitant autant que possible d'envoyer le travailleur blessé dans un CLSC ou un centre de santé au Nunavik. Si le travailleur blessé doit être envoyé pour des soins de santé au Nunavik, le CLSC / centre de santé suivra la procédure en place pour tout patient (le travailleur sera traité comme un porteur potentiel de COVID-19).

Hébergement

- Les travailleurs devraient éviter de partager des pièces. Une seule personne par chambre doit être autorisée.

Hygiène des mains, étiquette respiratoire, distanciation sociale

- Respectez l'**hygiène des mains** avec le matériel nécessaire (eau courante, savon, solutions à base d'alcool, poubelles sans contact, mouchoirs jetables, serviettes ou papier jetable, etc.).

⁵ La ligne de santé vise à aider ceux qui pourraient avoir besoin d'un dépistage de la COVID-19 et à répondre aux préoccupations médicales liées à la COVID-19.

- Lavez-vous les mains fréquemment avec du savon et de l'eau pendant au moins 20 secondes.
 - Utilisez un gel à base d'alcool (60% ou plus) pendant au moins 20 secondes si le savon et l'eau ne sont pas disponibles.
 - Évitez de toucher les yeux, le nez ou la bouche avec des mains potentiellement contaminées.
 - Tous les travailleurs doivent avoir la possibilité de se laver les mains au début du quart de travail, à la fin du quart de travail, avant de manger, avant les pauses, avant de fumer et lors de l'utilisation des toilettes.
- Suivez **l'étiquette respiratoire** (toussez dans le coude ou dans un mouchoir qui doit être jeté immédiatement après utilisation, puis lavez-vous les mains dès que possible).
 - Suivez des mesures de distanciation sociale, telles que:
 - Éviter tout contact physique (par exemple, poignées de main, câlins).
 - Éviter de partager des objets (par exemple, cigarettes, tasses à café, crayons, appareils de communication, monnaie ou billets, shampoing), des outils et du matériel.
 - Respecter une distance de deux mètres entre les individus. Rencontrer une personne à moins de deux mètres pendant quelques minutes sans contact n'est pas un risque.

Port de masques, si nécessaire

Si les tâches nécessitent absolument que deux travailleurs ou plus travaillent à moins de deux mètres l'un de l'autre pendant une période d'au moins 15 minutes sans barrières physiques :

- Il est recommandé de porter un masque procédural et des lunettes de protection en plus des gants habituellement portés. Le port d'une visière qui couvre le visage, y compris le menton, pourrait être une alternative au masque procédural et aux lunettes de protection.
- Cette mesure n'est recommandée que si le port de lunettes ou de visières de protection ne présente pas de risque pour la sécurité des travailleurs (par exemple, problème de diffraction de la lumière).
- Avant de quitter la zone de travail:
 - Retirez les lunettes de protection et le masque de protection en toute sécurité et jetez-les à la poubelle ou dans des conteneurs ou des sacs refermables dédiés, puis jetez-les.
 - Désinfecter l'équipement réutilisable (par exemple, une protection oculaire ou une visière si réutilisable) avec un produit adapté à l'équipement.
 - Lavez-vous les mains ou utilisez une solution à base d'alcool après avoir retiré l'équipement.

Gants et vêtements de travail

- La pratique habituelle de porter des gants de travail doit être maintenue :
 - Retirez les gants avant de manger et placez-les dans un sac ou un contenant refermable.
 - Lavez-vous les mains avec du savon et de l'eau ou une solution à base d'alcool chaque fois que vous enlevez vos gants.
 - Remettez les gants, si nécessaire.
- Laver les vêtements de travail et les gants, si possible quotidiennement, sinon le plus souvent possible, selon les procédures habituelles, et assurer un bon séchage.
- Assurez-vous que les vêtements de travail et les gants sont toujours utilisés par le même travailleur jusqu'à ce qu'ils soient lavés.

Une attention particulière aux heures de repas

- Assurez-vous de bien vous laver les mains avant et après avoir mangé.
- Demandez aux travailleurs de manger dans des pièces suffisamment grandes pour qu'il y ait une distance de plus de deux mètres entre eux.
- Si aucune autre salle n'est disponible, modifiez les horaires des repas afin d'avoir un nombre limité de travailleurs dans la salle à manger en tout temps.
- Si les travailleurs mangent à l'extérieur, assurez-vous que la distance minimale de deux mètres entre les travailleurs est respectée.
- Ne partagez pas de nourriture.
- Laver la vaisselle à l'eau chaude avec du savon

Si un véhicule est utilisé sur le site (camion, VTT, machinerie lourde, etc.)

- Si possible, privilégiez l'utilisation individuelle des véhicules.
- Privilégiez le transport des mêmes personnes dans le véhicule.
- Maintenez autant que possible la même position, conducteur ou copilote.
- Évitez de partager du matériel et de l'équipement (tablettes, crayons, appareils de communication).
- Lorsque deux travailleurs ou plus sont assis à moins de deux mètres l'un de l'autre, les travailleurs

doivent porter une protection individuelle. Le port d'un masque procédural et de lunettes de protection (protection des yeux) ou le port d'une visière est préférable en plus des gants habituellement portés.

- Régulièrement pendant le quart de travail, nettoyez le tableau de bord, le volant, le levier de vitesses, les poignées de porte et toute autre surface régulièrement touchée lors de la conduite du véhicule, avec des lingettes alcoolisées, une solution à base d'alcool ou tout produit de nettoyage régulièrement utilisé.
- Des produits de nettoyage doivent être disponibles dans chaque véhicule.

Manipulation et échange de documents papier

Dans la mesure du possible, minimisez la manipulation et l'échange de documents papier (par exemple, plans et devis de construction). Lorsque des documents papier sont requis:

- Placez les documents sur une surface propre pour les lire et les annoter, tout en respectant une distance de deux mètres entre les individus.
- Ne partagez pas un stylo avec d'autres ; chacun doit utiliser le sien.

Nettoyage et désinfection

Nettoyez et désinfectez **toutes les surfaces fréquemment touchées au moins une fois par jour**, en plus du nettoyage standard, avec les produits de nettoyage et de désinfection habituels (avec un désinfectant comme Lysol, Clorox, Oxivir ou un désinfectant fait maison⁶).

- **Parties communes** : poignées de fenêtre, tables, interrupteurs, poignées de porte, accoudoirs de chaise, garde-corps, stores, etc.
- **Pièces** : poignées de fenêtre, tables, interrupteurs, poignées de porte, échelles, garde-corps, stores, taies d'oreiller, surmatelas, etc.
- **Salle de bain** : poignées de fenêtre, interrupteurs, poignées de porte, robinet, lavabo, toilette, douche, rideau de douche, etc. **Les toilettes et douches communes doivent être nettoyées et désinfectées après chaque utilisation.**

⁶ Pour un désinfectant fait maison : diluez 4 cuillères à café (20 ml) d'eau de Javel domestique dans 1 L (4 tasses) d'eau. Utilisez un nouveau mélange d'eau et d'eau de javel tous les jours.



- **Cuisine (après chaque repas) :** portes de réfrigérateur, table, comptoirs, poignées de porte, cuisinière, poignées de placard, etc.
- **Outils et équipement de travail (à la fin de chaque quart de travail).**

Procédure à suivre si un travailleur présente des symptômes de COVID-19 au camp et en cas d'urgence au camp

1. Si un travailleur commence à ressentir des symptômes de COVID-19 (fièvre, toux nouvelle, essoufflement ou perte d'odorat) sur le lieu de travail, l'opérateur du camp / chef d'équipe devrait :
 - Avoir une procédure qui permet au travailleur d'être isolé dans une pièce.
 - S'assurer de nettoyer et de désinfecter (avec un désinfectant comme Lysol, Clorox, Oxivir ou un désinfectant fait maison) les espaces (lieux de travail) où l'employé s'est trouvé.
 - S'assurer de nettoyer et de désinfecter les véhicules, l'équipement, les outils ou les appareils utilisés par l'employé.
 - Fermer la ou les pièces fréquentées par l'employé et attendre au moins trois heures, et si possible 24 heures, avant de commencer le nettoyage et la désinfection.
 - Si possible, ouvrir les fenêtres extérieures pour augmenter la circulation de l'air dans la zone.
 - Les mouchoirs et les matériaux jetables utilisés par la personne doivent être jetés dans un sac fermé et placés dans le conteneur à déchets.
 - Conseiller aux autres travailleurs d'être attentifs aux symptômes, même mineurs, et de les signaler immédiatement à leur employeur.



2. Préparation et procédure en cas d'urgence (blessure potentiellement mortelle) au camp :

- Tous les opérateurs devraient réviser leur plan d'urgence, en tenant compte de la situation COVID - 19.
- **Les opérateurs arrivant directement du Sud devraient** planifier d'être en mesure de joindre les services de santé à l'extérieur du Nunavik, mais également prévoir toute évacuation nécessaire, en évitant autant que possible d'envoyer le travailleur blessé dans un CLSC ou un centre de santé au Nunavik. Si le travailleur blessé doit être envoyé pour des soins de santé au Nunavik, le CLSC / centre de santé suivra la procédure en place pour tout patient (le travailleur sera traité comme un porteur potentiel de COVID - 19).
- **Les opérateurs du Nunavik (travailleurs du Nunavik) doivent** contacter directement la ligne de santé COVID - 19⁷ avec un téléphone satellite (ou contacter la communauté la plus proche avec un appareil radio et demander à la personne d'appeler la ligne de santé COVID - 19) et suivre les instructions.
 - La ligne de santé COVID-19 : 1-888-662-7482
- **Les opérateurs arrivant directement du Sud doivent** apporter un appareil de communication afin de contacter directement la ligne d'information provinciale sur les coronavirus (COVID - 19) et suivre leurs instructions. Dans le cas où une évacuation est recommandée, les opérateurs du Sud devraient procéder à l'évacuation du Nunavik.
 - Ligne d'information provinciale sur les coronavirus (COVID-19) : 1-877-644-4545

⁷ La ligne de santé est d'aider ceux qui pourraient avoir besoin d'un dépistage de COVID-19 et de répondre aux préoccupations liées à COVID-19.